

Hôpital psychiatrique de Cery

Archiv	Archives cantonales vaudoises (ACV)
Datum	2016.01.20
Aktenbildende Stelle (Provenienz)	Canton de Vaud, Département de la santé et de l'action sociale (anc. Département de l'intérieur), Département de psychiatrie, Hôpital psychiatrique de Cery
Betreff/Inhalt	<p>Dossiers des patients, hommes et femmes classés séparément, par ordre alphabétique selon des périodes déterminées. Ces dossiers sont constitués d'un formulaire à l'en-tête de l'Asile de Cery, de structure variable selon les périodes, dans lequel sont relevés: nom, prénom, âge ou date de naissance, lieu d'origine, profession, lieu de domicile, dernier séjour (date ou autre établissement), état civil, religion, adresse du correspondant, dates d'entrée et dates de sortie des divers séjours, diagnostic. Le relevé des coordonnées est suivi du journal de l'hospitalisation, soit un tableau contenant les notes des médecins, souvent précédées d'une anamnèse, les dates de leur enregistrement et le traitement prescrit.</p> <p>Ce formulaire peut être accompagné: de correspondances entre les médecins et des proches du patient, de correspondances entre les médecins et des autorités administratives ou judiciaires, de correspondances rédigées par le patient et retenues par la direction, d'écrits ou de dessins réalisés par le patient, de rapports médico-légaux, de résultats de tests et d'examens.</p>
Zeitraum	1873–1993
Menge	1052 boîtes d'archives, 156 mètres linéaires
Form/Format	Papier (22,5 cm x 35,5 cm)
Bewertungsentscheid	<p>Conservation intégrale pour la période 1873–1960.</p> <p>Conservation partielle pour la période 1961–1993, soit échantillonnage des dossiers de patients dont le nom de famille commence par la lettre B.</p>
Begründung	<p>Les dossiers de patients produits entre 1873 et 1960 constituent un tout cohérent d'un grand intérêt pour l'histoire de la psychiatrie et l'histoire sociale. Une partie des dossiers des années 1950, par exemple, permet d'éclairer l'introduction des neuroleptiques et le changement de paradigme dans la prise en charge psychiatrique qu'elle a représenté.</p>

	<p>L'échantillonnage des dossiers de patients débute en 1961 car les deux décennies suivantes marquent un éclatement de l'offre psychiatrique et une dispersion des lieux de prise en charge qui rendent peu réaliste l'idée d'une conservation intégrale. De plus, le développement de la prise en charge ambulatoire et la diminution des durées d'hospitalisation retentissent dès les années 1960 sur la constitution même des dossiers qui, de plus en plus standardisés, contiennent de moins en moins d'informations.</p> <p>Le critère de la lettre B comme base de l'échantillonnage permet d'aboutir à conserver un solde de 10 à 15 % des dossiers et, ce critère étant passablement répandu, il permet des recoupements de dossiers de mêmes patients ayant consulté en plusieurs endroits en différentes époques.</p>
Bemerkungen	La direction du Département de psychiatrie souscrit à la démarche d'échantillonnage et au critère de sélection y relatif.